REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

# COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste - CHÂTILLON EN MICHAILLE – 01200 VALSERHÔNE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

## DECISION DU BUREAU

Séance du 30 mai

**N° 24-DB014**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil de Châtillon en Michaille commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

**Présents :**

**BILLIAT :**
**CHAMPFROMIER :**
**CHANAY** : Elisabeth JEAMBENOIT
**CONFORT :** Daniel BRIQUE
**GIRON :** Florian MOINE
**INJOUX-GENISSIAT** : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ
**MONTANGES** : Christophe MARQUET
**PLAGNE** : Philippe DINOCHEAU
**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Gilles THOMASSET
**SURJOUX - LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT
**VALSERHÔNE** : Patrick PERREARD – Régis PETIT – Isabelle DE OLIVEIRA - Catherine BRUN - Serge RONZON - Marie-Françoise GONNET
**VILLES** : Guy SUSINI

**Absents :** Jean-Marc BEAUQUIS - Benjamin VIBERT

**Pouvoirs :** Jacques VIALON par Gilles THOMASSET - Jean-Pierre FILLION par Serge RONZON

**Votants :** 18
**Présents** : 16

**Date de la convocation** : 24 mai 2024

**Secrétaire de séance :** Joël PRUDHOMME

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240530-24-DB014-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10

**Nature de l'acte :** Finances locales - Subventions

## Objet : France Services : demande de subvention

Madame Isabelle de Oliveira rappelle que la MEEF, service de Terre Valserhône l'interco, a été labellisée par l'Etat de 2009 à 2011 « Relais Services Publics » et qu'une convention avait été signée avec les partenaires Pôle Emploi, CARSAT (ex CRAM), Mission Locale. Puis en 2016, labellisation en Maison de Services au Public (MSAP) comprenant 2 services la MEEF et le CLIC. Suite à 2 audits réalisés par la préfecture à l'automne 2019, la MSAP du pays bellegardien a obtenu sa labellisation en France Services, répondant à tous les critères.

Aujourd'hui, et dans la même perspective d'amélioration du service de proximité rendu aux usagers du territoire, la Communauté de Communes souhaite poursuivre cette démarche et faire une demande de subvention auprès de l'Etat, en tant que France Services de Valserhône sur les 2 sites d'accueil au public de la collectivité en centre-ville de Bellegarde-sur-Valserine 01200 Valserhône, 5 et 9 rue des Papetiers.

Depuis le 1er janvier 2020, les services de France Services ont été déployés dans les 2 services concernés. La MEEF, 9 rue des papetiers réalise l'accueil et l'accompagnement pour les démarches dématérialisées des partenaires nationaux sauf pour la retraite, démarche assurée par Le service Pôle de services Séniors et santé, 5 rue des papetiers.

Les structures France Services porte cinq priorités :
-**Un renforcement de l'offre de service** : les usagers sont accompagnés dans leurs démarches administratives propres aux neuf partenaires de France Services (Pole emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFiP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur). Ce déploiement s'appuie sur la montée en gamme des maisons de services au public (MSAP) existantes, qui obtiennent la labélisation France Services. L'objectif étant que les maisons du réseau actuel deviennent progressivement France Services avant 2022. L'offre de service socle est enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés. Les France Services ont par ailleurs vocation à devenir un acteur clé de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sur les territoires avec l'arrivée prochaine de conseillers numériques dans les structures.
-**Un ancrage local privilégié** : France Services s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics de l'Etat.
-**Un engagement à la résolution des difficultés** : l'accompagnement se fait sur un engagement à la résolution des difficultés rencontrées. Celui-ci est possible grâce à la formation des agents aux démarches propres à chacun des partenaires, ainsi qu'à une relation privilégiée avec les interlocuteurs spécialisés désignés par chacun des opérateurs du bouquet de service.
-**Un renforcement du maillage**.
-**Un financement garanti** : les modalités de financement sont revues annuellement en fonction des nouvelles ouvertures, et devraient permettre d'assurer la montée en gamme et la pérennisation du dispositif existant jusqu'à fin 2022 et permettre l'ouverture progressive de nouvelles France Services.

La vice-présidente rappelle qu'un conventionnement est en place avec des partenaires nationaux.
Les relations des France Services avec le public et les organismes signataires sont régies par la Charte nationale d'engagement.

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240530-24-DB014-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Les missions principales de France Services de Valserhône sont l'accueil, l'information et l'orientation du public ; l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ; l'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ; la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires.

France Services de Valserhône doit répondre aux demandes de données quantitatives et qualitatives nécessaires à l'évaluation du dispositif en renseignant de manière obligatoire l'outil de reporting.

Le cadre géographique d'exercice de ces missions est le territoire de la Communauté de Communes de Terre Valserhône.

La gestion de la structure France Services est conduite de manière active afin de rechercher constamment les prestations et l'organisation optimales pour répondre aux demandes du public. Le gestionnaire TVI organise et développe la coopération avec et entre les partenaires soussignés. Il assure la gestion administrative et financière de France Services de Valserhône. Le personnel de la structure France Services qui doit être à minima de 2 agents à temps plein.

France Services est située aux adresses suivantes :
- Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation - 9 rue des Papetiers Bellegarde sur Valserine – 01200 Valserhône et
- Pôle de services Séniors et santé – 5 rue des Papetiers Bellegarde sur Valserine – 01200 Valserhône

La participation financière de l'Etat est fixée à 40 000 €

Le plan de financement prévisionnel de la structure France Services (MEEF et CLIC) pour l'année 2024 :

| **DEPENSES** | | **RECETTES** | |
|---|---|---|---|
| *Charges à caractère générales :* électricité, téléphone, informatique, maintenance, entretien, documentation | 52 100 € | *CCPB* | *362 007 €* |
| | | *Etat* | *40 000 €* |
| *Charges salariales* | *349 907 €* | | |
| **TOTAL** | **402 007 € TTC** | **TOTAL** | **402 007 € TTC** |

## Le Bureau de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

**Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,**

**VU** la circulaire du Premier ministre du 1er juillet 2019, relative à la création de Frances Services,

**VU** la convention et les annexes, la charte nationale d'engagement France Services, le bouquet de services Frances Services,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240530-24-DB014-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

**CONSIDERANT** qu'à cet égard une demande de financement doit être adressée aux services de l'Etat,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

## DECIDE

- de **VALIDER** le plan de financement prévisionnel de France Services présenté,

- d'**AUTORISER** le Président à demander la subvention relative au fonctionnement de France Services de Valserhône,

- d'**AUTORISER** également le Président ou la vice-présidente déléguée à signer les conventions et/ou avenants à intervenir à ce titre avec les partenaires du dispositif.

**Ont signé au registre des décisions les membres présents.**
**Fait et décidé en séance les jour, mois et an susvisés.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire
Joël PRUDHOMME

Le Président
Patrick PERREARD

Communauté de Communes ★ Terre Valserhône ★

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240530-24-DB014-DE
Date de télétransmission : 12/06/2024
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo